



République Française  
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE DE MIEUSSY

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 10 novembre 2022**

A 20h00 - Sous la présidence de Monsieur FORESTIER Régis, Maire  
Lieu : Salle socio-culturelle de Mieussy  
Convocation : 02/11/2022  
Secrétaire de séance : VERKARRE Sophie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17 Absents excusés : 2

Absents ayant donné pouvoir : 1 (MAURE Nicolas ayant donné pouvoir à BOSSUT Xavier)

Votants : 18

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier	✓		GILSON Nathalie		✓	MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	
GAUDIN Jean-François	✓		JEAN Cyrille	✓		DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie	✓		CUVILLIER Damien	✓	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas		✓			

\* \* \* \* \*

### **Préalablement à la tenue du Conseil Municipal :**

Monsieur le Maire nomme Madame VERKARRE Sophie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel, énonce les pouvoirs et déclare que le quorum est atteint.

### **PORTER A CONNAISSANCE DES DÉCISIONS DU MAIRE** **Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal**

- **DM n°2022-29 en date du 27/10/2022 - Signature d'un devis avec l'entreprise S.V.I 74 pour travaux de maintenance et de réparations sur l'engin MERCEDES U300**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de maintenance et de réparations afin de préparer l'engin MERCEDES U300 en vue du passage aux mines et de la présentation au contrôle technique ;

DÉCIDE d'accepter le devis présenté par l'entreprise S.V.I 74 – BP 6 – 74371 PRINGY Cedex, s'élevant à la somme de 4 455,48 € HT soit 5 346,58 € TTC.

# DÉLIBÉRATIONS

N° délibération	Objet	Décision du Conseil Municipal
2022-09-01	Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022	Adoptée à l'unanimité
2022-09-02	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 13 octobre 2022	Adoptée à l'unanimité
2022-09-03	Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade	Adoptée à l'unanimité

<b>DELIBÉRATION N° 2022-09-01</b>	<b>Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;  
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 20 octobre 2022 ;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022.

<b>DELIBÉRATION N° 2022-09-02</b>	<b>Décisions budgétaires – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 13 octobre 2022</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER - Maire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission de procéder à l'évaluation du montant des charges transférées à la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et correspondant aux compétences dévolues à celle-ci. La CLECT doit donc obligatoirement lors de tout transfert de charges qui peut résulter soit d'un transfert de compétences, soit d'une extension de compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de certaines actions, évaluer les charges.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à la dissolution du SIVM du Haut-Giffre au 31/12/2021, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a procédé au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2022 des compétences préalablement exercées par le syndicat, à savoir :

- Facilitation de l'insertion des personnes en difficultés
- SMHAB (Syndicat Mixte de Développement de l'Hôpital Annemasse-Bonneville)
- Espaces Naturels – Procédures Natura 2000
- Transport scolaire

Deux autres compétences étaient exercées par la SIVM mais ne font pas l'objet d'un transfert de charges à la CCMG :

- Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- La compétence « Travaux de voiries » a été restituée aux communes membres et ne fait donc pas non plus l'objet d'un transfert de charge à la CCMG.

La CLECT s'est alors réunie le 13 octobre 2022 afin de valider le rapport des charges transférées suite à l'intégration de ces nouvelles compétences.

Le détail des évaluations figure dans le rapport annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 13/10/2022 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

<b>DELIBÉRATION N° 2022-09-03</b>	<b>Personnels titulaires et stagiaires de la FPT – Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**RAPPORTEUR : Monsieur Régis FORESTIER – Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27 ;

**Vu** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 octobre 2022 ;

**Considérant ce qui suit :**

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Il convient de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promus / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de fixer par délibération, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **DÉCIDE** de fixer les taux de promotion d'avancement de grade par le dispositif suivant :

Catégorie	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
C	Adjoint administratif territorial ou C1	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	100%
C	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou C3	100%
C	Adjoint technique territorial ou C1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	100%
C	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou C3	100%
C	Adjoint d'animation territorial ou C1	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	100%
C	Adjoint d'animation territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	Adjoint d'animation territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou C3	100%
C	Agent social territorial ou C1	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	100%
C	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe ou C2	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou C3	100%
C	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles ou C2	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles ou C3	100%
C	Garde champêtre chef	Garde champêtre chef principal	100%
B	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
B	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%
A	Attaché territorial	Attaché principal	100%

- **DÉCIDE** que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;
- **CHARGE** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 01/11/2022.

**Fin des délibérations à 20h30.**

## QUESTIONS DIVERSES

### **1. Implantation de la future borne de recharge électrique**

- La commune a sollicité le SYANE pour l'installation d'une borne de recharge électrique vers la salle socio-culturelle.
  - La réponse est favorable. Toutefois le SYANE propose un autre lieu et d'installer cette borne le long du mur en pierre en dessous de la mairie.
  - La participation communale est à hauteur de 2 700 € car l'Etat prend en charge une partie de l'installation. Le coût de fonctionnement est de 450 € annuel.
  - M. le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette question.
  - M. Daniel MERCIER suggère l'installation de 4 places de recharge.
  - Mme Christine GABARROU signale un projet d'installation de distributeur automatique de billets au même emplacement que le nouveau lieu préconisé par le SYANE.
  - Le nouveau lieu prendrait 2 emplacements de stationnement et il y en a déjà peu sur ce secteur.
- ⇒ Après un tour de table, l'avis majoritaire tend en faveur de l'installation de cette borne de recharge vers la salle socio-culturelle et non en dessous de la mairie comme préconisé par le SYANE.

### **LA PAROLE EST A MONSIEUR LE MAIRE**

- Lecture de la lettre de démission de Mme Mélissa BERTHAUD de ses fonctions d'élue communautaire au sein de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre. M. Didier JANCART, dans l'ordre de la liste, remplacera Mme Mélissa BERTHAUD.
- La Préfecture a demandé au Maire de nommer un référent Sécurité. M. Cyrille JEAN sera nommé à cette fonction.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 7 décembre 2022 à 20h00.
- Prochaine réunion du Comité stratégique Praz-de-Lys/Sommand le 01/12/2022.

### **LA PAROLE EST A DESEQUELLES Séverine**

- Remise des chèques d'Octobre Rose le 24/11/2022
- Bonne vitrine pour la commune pour le passage du Tour de France 2023 à Mieussy
- Très bonne occupation de la salle des fêtes prévue en 2023

### **LA PAROLE EST A GAUDIN Jean-François**

- Retour sur l'inauguration des travaux de soutènement de la route vers Anglay qui s'est déroulée le 05/11/2022 – Présence de Mme METRAL Marie-Antoinette, conseillère départementale du Canton, des habitants riverains, des entreprises et maître d'œuvre, pompiers... Belle inauguration conviviale
- Les illuminations de Noël vont être diminuées cette année. Elles seront plus marquées en traversée du centre-bourg de vers le pont jusqu'au rond-point et vers l'Eglise. Il n'y en aura pas vers l'école. Un peu sur Sommand. Illuminations du 08/12/2022 au 02/01/2023

#### LA PAROLE EST A MERCIER Daniel

- Demande de précisions sur le déploiement de la fibre optique – Réunion avec le SYANE prévue le 16/11/2022 à 10h30 en mairie pour l'état d'avancement
- Une nouvelle intervention pour le curage du Foron est-elle prévue ? A priori non

#### LA PAROLE EST A JANCART Didier

- Une réunion de lancement avec le cabinet Montmasson pour l'étude de faisabilité du traitement de la station de Déchamp a eu lieu le 10/11/2022
- Prise de poste de Fabien CONTRERAS, nouveau responsable de l'eau, le 02/11/2022
- Prolongation d'un an de la location de l'unité mobile de traitement de Déchamp

#### LA PAROLE EST A BERTHAUD Melissa

- Le travail sur le futur bulletin municipal a démarré – Réunion de la commission communication prévue le 15/11/2022

#### LA PAROLE EST A GABARROU Christine

- Information sur les applications de communication envers les administrés. Les coûts vont de 100 € annuels (Cii alertes) à 45 €/mois (Intra muros). En réflexion

#### LA PAROLE EST A BOSSUT Xavier

- Point sur la SPL La Ramaz : Clôture des comptes en cours. Le bilan s'annonce positif malgré les hausses énergétiques et les coûts générés par la crise du Covid. Pour la saison prochaine, des travaux sont en cours sur le poste de secours à l'arrivée du télésiège du Col de Roy
- Commission scolaire : Dernier Conseil scolaire du 07/11/2022 positif – Travaux de la cour de l'école bien menés (remerciements adressés à Jean Gaudin)
- Point sur les postes au restaurant scolaire et au ménage : pour faire face aux problèmes de recrutement au restaurant scolaire, un agent de la commune, Sandrine FORESTIER, sera affecté au restaurant scolaire de 13h00 à 14h30 de façon pérenne et non plus ponctuellement comme auparavant.
- M. Bryan OTTIN a été recruté et commencera le 21/11/2022 aux services techniques.
- Point sur la relance de l'activité parapente à Mieussy
- Soirée élus et personnel communal prévue le 16/12/2022

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.*

Le Maire,  
Régis FORESTIER



La secrétaire de séance,  
Sophie VERKARRE

